

2019

Rapport Caractérisé OFI Asset Management

Actifs (2019) : 74 Md€

Part des Actifs couverts : 100%

Catégorie : Société de Gestion

Sources: Rapport Risque Climatique (2020), Politique d'investissement - Exclusion totale du charbon thermique avant 2030 (2020), Politique d'investissement -Pétrole et Gaz (2020)



Avec la contribution du programme LIFE de la Commission européenne.

La Commission européenne n'est pas responsable pour l'utilisation du contenu qui en est fait.



Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques	Erreur ! Signet non défini.
Gouvernance des enjeux climatiques	2
Stratégie climat	4
Construction d'une résilience à long terme	7
Intégration des risques liés au climat	7
Identification et intégration des opportunités liées au climat	8
Pratiques d'engagement actionnarial en faveur du climat	8
Développement d'une expertise climatique interne	9
Pilier II Incidences sur les investissements	10
Liste des incidences & des indicateurs	10
Identification et description des Risques & des Opportunités	12
Analyse des risques et opportunités des secteurs carbo-intensifs	13
Analyse des coûts du risque de transition	14
Analyse des revenus liés aux opportunités de transition	16
Analyse des coûts des risques physiques	17
Plans d'amélioration	18
Pilier III Incidences des investissements	19
Liste des incidences considérées & des indicateurs	19
Analyse d'Alignement	20
Pilier IV Transparence & Communication	21
Consolidation des informations	21
Stratégie de communication sur le climat	21



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

Gouvernance des enjeux climatiques

Représentation de la Supervision des Enjeux climatiques

Voir schéma (p. 3)

Implications collaboratives liées au Climat

Adhésions à des Initiatives climatiques :

- Signataire des PRI depuis 2008 (PRI, qui identifie le climat comme la plus importante des priorités ESG),
- OFI AM est membre et participe activement aux initiatives menées par IIGCC (International Investors Group on Climate Change)
- OFI AM participe à l'initiative du "Climate Action 100 +"

Instance de Supervision

Le **Comité Exécutif** est en charge du pilotage de l'intégration des questions climatiques dans les processus au sein d'OFI AM. Il valide la stratégie climatique du groupe et s'assure de sa mise en place.

Un référent "climat" a été nommé au sein de ce comité (le Directeur au Développement).

Le **Conseil d'administration** est le garant de l'intégration des enjeux climatiques dans les décisions prises par OFI AM. Il assure les fonctions de supervision et de contrôle sur tous les sujets liés à la politique climatique d'OFI AM et de l'impact des changements climatiques sur la stratégie d'OFI AM. Un référent "Climat" est nommé en son sein (le Directeur Général).

Fréquence : Le Comité Exécutif passe en revue les questions climatiques d'OFI AM chaque fois que nécessaire. Le CA passe en revue la politique climatique d'OFI AM une fois par an et utilisera des tableaux de bords de suivi d'indicateurs spécifiques aux risques climatiques.

Processus de Suivi

Le responsable de la mise en place et du suivi du risque climatique est le **Directeur des Risques**. Afin de renforcer cette expertise au sein de la Direction des risques, un membre de cette équipe est spécialisé sur l'analyse des risques extra-financiers (climat et ESG)

Afin de permettre au Comité Exécutif et au CA d'assurer leur rôles, des tableaux de bord spécifiques aux risques climatiques leur sont transmis avec des indicateurs clés quantitatifs et qualitatifs.

Stratégie Climat

Investissements

Direction

Structure de la direction : La structure de la Direction est représentée dans un Schéma (ibid, p 9).

Rôle de la description

Relation climat / comité des risques : La Direction des Gestion est en relation avec le Comité des risques (revue des risques climatiques) et la Direction de l'analyse ESG (intégration des critères climatiques dans les gestions).

Rôle de la direction vis à vis du climat :

- La Direction des gestions, en relation avec le Comité Exécutif est chargée de l'intégration du risque climatique.
- La Direction des risques est chargée de l'analyse des risques climatiques et de la formation des parties prenantes. Elle alimente les travaux de la Direction des gestions.
-

Relation Direction / comité des risques : La Direction des Gestion est en relation avec le Comité des risques (revue des risques climatiques) et la Direction de l'analyse ESG (intégration des critères climatiques dans les gestions).



Stratégie climat

Stratégie Climat

Cadre de Mise en Oeuvre de la Stratégie Climat : "La stratégie se définit au regard des risques et opportunités climatiques sur le court, moyen et long terme pouvant avoir un impact sur l'activité et la rentabilité de l'entreprise et donc un impact financier." (ibid, p 11). OFI AM décrit les risques et opportunités physiques et liés à la transition énergétique identifiés comme pouvant avoir un impact financier sur les activités/ investissements de OFI AM ([voir Identification des risques et opportunités](#))

Les Axes de la Stratégie Climat : "En termes de Stratégie, la réponse d'OFI AM pour un alignement sur l'objectif de l'accord de Paris COP 21 se traduit par plusieurs éléments :

- Intégrer le risque climatique dans le processus d'investissement
- Avoir une politique d'engagement et d'actionariat actif face au risque climatique
- Se désinvestir des entreprises produisant de l'énergie à partir de ressources fossiles à forte intensité carbone
- Sensibiliser, informer notre clientèle " (ibid, p 12) : opération de sensibilisation de ses clients de véhicules d'investissement dédiés pour les inciter à intégrer davantage la prise en compte des risques liés au climat et opportunités dans leur gestion financière et démarche de désinvestissement des entreprises figurant sur la liste du "Coal Plan Developers" suivie dans la grande majorité des mandats de ses clients.

Politiques d'Appui

Description des Politiques d'appui :

- Politique d'exclusion du charbon thermique (Politique d'investissement sortie du charbon thermique avant 2030)

La stratégie de sortie du charbon thermique concerne les investissements dans l'exploitation de mines de charbon et la production d'électricité à partir du charbon. OFI Asset Management a décidé d'appliquer une stratégie qui consiste à exclure de ses investissements les entreprises qui ne respecteraient pas les critères définis dans sa politique :

1) Exclusion des entreprises qui ne respectent pas les seuils 2019 de la Global Coal Exit List (GCEL) établie par l'ONG Urgewald ;

2) Exclusion à compter de 2021 des entreprises qui ne respectent pas les seuils 2020 de la GCEL.

OFI AM précise deux exceptions à ces exclusions :

- Elles s'appliquent aux entreprises "sauf à ce qu'elles puissent justifier d'une démarche d'alignement sur une trajectoire "Welle-below 2°C" validée par l'initiative "Science Best Target;
- Concernant l'entrée en vigueur des nouveaux seuils de la GCEL décidés par l'ONG, OFI Asset Management s'autorise à ne pas procéder à l'exclusion immédiate des nouvelles valeurs inscrites, à date d'effet, mais s'engage à mener une politique active d'engagement auprès des émetteurs concernés." (ibid, p 3).

"En conséquence, OFI Asset Management n'investit plus, quelle que soit la classe d'actifs ou zone géographique dans les entreprises :

a. qui développent de nouveaux projets charbon impliquant l'utilisation du charbon thermique quelle que soit la taille du projet

b. qui réalisent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires dans les activités liées au charbon thermique. À compter de 2021 ce seuil sera abaissé à 20 %



- c. dont la production d'électricité à base de charbon thermique, ou à défaut la capacité installée, excède 30 %. À compter de 2021, ce seuil sera abaissé à 20 %
- d. dont la production de charbon thermique dépasse 20 millions de tonnes. À compter de 2021, ce seuil sera abaissé à 10 millions de tonnes
- e. dont la puissance installée des centrales au charbon dépasse 10 GW. À compter de 2021, ce seuil sera abaissé à 5 GW" (ibid, p 3)

3) En cas d'émission de "Green Bonds" par une des sociétés présentes dans la GCEL, OFI AM pourra y souscrire

4) Arrêt total du financement du charbon thermique au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques.

- Politique d'exclusion progressive des sociétés extractrices de pétrole et de gaz non conventionnel, avec un objectif de zéro investissement dans le pétrole d'ici 2050. OFI AM a défini un programme de sortie et un calendrier associé en tenant compte du scénario de développement soutenable (SDS) de l'AIE, dont elle décrit les différentes phases et ce qu'il vise, ainsi que des préconisations de la TCFD (Politique d'investissement Pétrole et gaz, p 4) :

- "1. Sortie totale du secteur des pétroles et gaz de schiste et des sables bitumineux en 2030
 - a. 1ère étape : exclusion des acteurs réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du pétrole, gaz de schiste et des sables bitumineux, dès 2020.
 - b. 2e étape : exclusion des acteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du pétrole, gaz de schiste et des sables bitumineux, dès 2025.
 - c. 3e étape : sortie totale au plus tard en 2030.
- 2. Sortie totale des acteurs investissant dans des puits en Arctique ou en eaux profondes en 2040.
 - a. 1ère étape : exclusion des acteurs du secteur initiant de nouveaux projets d'exploration en Arctique ou en eaux profondes à partir de 2030.
 - b. 2e étape : exclusion totale des acteurs du secteur extrayant du pétrole et du gaz de puits en Arctique ou en eaux profondes à partir de 2040.
- 3. Sortie totale du secteur pétrolier en 2050.
 - a. 1ère étape : OFI Asset Management réduira progressivement ses positions à partir de 2040. Seuils à définir.
 - b. 2e étape : sortie totale du secteur au plus tard en 2050.

- Les acteurs affichant un programme de sortie du pétrole et/ou de projets visant à une neutralité carbone en 2050 validés par les Science Based Target (SBT) resteront éligibles aux investissements d'OFI Asset Management, à l'exclusion des sociétés extractrices d'hydrocarbures de schiste et sables bitumineux. À noter qu'il n'y aura pas de renforcement des investissements tant que les engagements ne seront pas concrétisés.

- Pour les sociétés d'extraction de gaz conventionnel : seuils et échéances à préciser en fonction de l'offre et de la demande pour rester dans une logique volontariste mais pragmatique.

- Les émissions de Green Bonds des acteurs du secteur resteront également éligibles." (ibid, p 4).

Mise en Oeuvre & Suivi :

Politique d'exclusion du charbon :

- "- Cette politique s'applique à tous les OPC ouverts dont la gestion est assurée par OFI Asset Management.
- Concernant la gestion sous-mandat, la stratégie de sortie du charbon thermique sera systématiquement présentée aux clients et appliquée sauf avis contraire du client.
- Cette politique d'investissement s'accompagne d'une politique d'engagement actif qui consiste pour OFI Asset Management à inciter les entreprises qui développent de nouveaux projets à y renoncer, et celles qui disposent d'actifs charbon à adopter et mettre en oeuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures liées au charbon thermique.



À défaut d'un engagement manifeste de l'entreprise, validé par l'initiative « Science-based Target » comme répondant à l'objectif d'alignement sur une trajectoire « Well-below 2°C » d'ici à 2021, l'entreprise sera exclue selon les modalités prévues dans la politique d'investissement d'OFI Asset Management." (ibid, p 4).

Politique de réduction progressive des investissements dans le pétrole et gaz : Cette politique s'applique à tous les OPC ouverts dont la gestion directe est assurée par OFI Asset Management, et sera systématiquement proposée aux clients dans le cadre de la gestion sous mandat.

Objectifs fixés

Objectifs : "La démarche d'OFI Asset Management, en tant qu'acteur du financement de l'économie, est d'agir pour le compte de ses clients en investisseur responsable et de contribuer aux objectifs visés par l'Accord de Paris sur le climat :

- Atteindre la neutralité des émissions de GES « Zéro émission nette » en 2050
- Limiter le réchauffement climatique sous la barre des 2°C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici à 2100

Le Groupe OFI a décidé d'adopter une politique volontariste de réduction progressive de ses investissements dans les sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, avec un objectif de zéro investissement dans le pétrole d'ici 2050.

[...] Cette réduction sera aussi rapide que possible, mais progressive afin d'assurer une transition juste, sans risquer une rupture économique. Tout événement pouvant avoir un effet à la baisse sur l'offre et la demande, tel que des évolutions réglementaires ou l'émergence de solutions technologiques pourrait conduire à accélérer la vitesse de sortie de nos investissements dans ce secteur" (Politique d'investissement pétrole et gaz, p 2).

Délais de Réalisation associés : "Dans le cadre de sa politique d'investissement, OFI Asset Management a défini un calendrier et des règles de priorité lui permettant de réduire progressivement ses investissements dans les entreprises du secteur pétrolier et gazier, en tenant compte du scénario de développement soutenable (SDS) de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) ainsi que des préconisations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD)" (ibid, p 4). ([voir mise en oeuvre de la politique d'investissement pétrole et gaz dans les politiques d'appui](#))

Explication du Choix des Objectifs : "Adopter une politique d'exclusion progressive des sociétés extractrices de pétrole et de gaz non conventionnel est aussi une manière pour OFI Asset Management d'anticiper les risques, et de prémunir ses clients contre une possible dépréciation d'actifs qui pourrait survenir à plus ou moins longue échéance, en fonction des différents scénarios possibles." (ibid, p 3)

Leviers et KPI de Suivi d'Atteinte des Objectifs

Leviers : "En tant qu'investisseur, OFI AM a un rôle important à jouer dans le fait d'inciter les émetteurs à intégrer la dimension climatique dans leur stratégie et à s'inscrire dans une trajectoire 2°C" (ibid, p 25)

Cohérence de la Stratégie Climat avec les Objectifs conventionnels

Explication de la Cohérence : "Il s'agit aussi de nos responsabilités d'investisseur, à la fois sur le plan social et sur le plan financier, et vis-à-vis de nos clients, d'appréhender ce risque [climatique] de la façon la plus globale et complète possible." (ISR-Rapport Risque climatique, p 3)



Construction d'une résilience à long terme

Matérialité des Enjeux climatiques

Identification des Incidences des Investissements sur le Climat : "C'est pourquoi nous nous attachons à mesurer à la fois :

1. L'impact potentiel, positif ou négatif, sur le climat de l'activité de l'entreprise en portefeuille [...]

Identification des Incidences des Enjeux climatiques sur les Investissements : [...] 2. L'impact, positif ou négatif, sur l'activité de l'entreprise en portefeuille du risque climatique" (ibid, p 3)

Prise en Compte des Incidences des Enjeux climatiques

Dans les Décisions et la Stratégie d'Investissement : " La prise en compte de la transition énergétique et écologique, et des risques climatiques constituent des enjeux majeurs en matière de gestion financière."(ibid, p 5). OFI AM explique que pour cela, elle se consacre à enrichir son référentiel de données extra-financières et sa méthodologie d'analyse afin d'améliorer continuellement la prise en compte d'informations pertinentes liées au climat dans ses gestion, d'accroître son expertise et de pouvoir rendre des compte sur tout une série d'indicateurs climat.

Plan de Résilience

Résilience climatique de l'Entité : Sans parler de plan de résilience, OFI AM mentionne qu'une fois le risque climatique identifié, elle "prend des mesures afin d'en limiter l'impact et de saisir les opportunités liées à la transition climatique" (ibid, p 25). OFI AM explique que cela passe par plusieurs moyens d'actions :

- le suivi des actifs les plus risqués via sa politique de désinvestissement des entreprises liées au charbon (voir [Politiques d'appui](#))
- le dialogue avec les émetteurs à travers sa participation à des initiatives d'engagement collaboratives (voir [Démarches d'engagement actionnarial liée au Climat](#))
- La formation de ses équipes sur la question des risques climatiques (voir [Développement d'une expertise climatique interne](#))

Intégration des risques liés au climat

Aux Produits et Services

OFI AM propose des produits "qui permettent de protéger le capital en réduisant les risques liés au climat". A ce titre OFI AM a deux fonds "climat" qui affichent un coût lié au risque climatique inférieur à celui de l'indice de référence qu'elle utilise (voir [l'analyse des coûts liés aux risques de transition et physique selon la méthodologie de Carbon Delta dans le Pilier 2](#)) :

- Fonds actions OFI RS European Growth Climate Change "pour lequel le risque climatique lié à la transition entraînerait une dépréciation de près de -1,7% contre -3,3 % pour l'indice Stoxx 600" (ibid, p 22)
- Fonds crédit OFI Financial Investment -RS Euro Investment Grade Climate Change : dépréciation de 1,9% contre -2,9 % pour l'indice ER00.



Identification et intégration des opportunités liées au climat

Identification et Intégration des Opportunités liées au Climat

Intégration des Opportunités aux Produits, Services, ou à la Stratégie d'Investissement :

- En référence à l'identification des opportunités de marché liées à la réglementation et à la forte évolution de la demande des investisseurs individuels à pouvoir choisir des produits d'investissements plus responsables, OFI AM mentionne avoir ajusté sa stratégie de produits.
- "Fonds OFI Fund RS European Equity Positive Economy qui investit dans des entreprises proposant des produits et/ou services répondant à des enjeux de développement durable, dont fait partie la lutte contre le changement climatique". Ce fonds affiche un indicateur d'opportunité de 8,4 % correspondant au profit tiré des opportunités liées à la transition contre 3,5 % pour l'indice de référence.

Axes de Développement

Nouveaux Produits: "À court et à moyen terme, nous visons à saisir les opportunités de marché en étoffant notre gamme de fonds abordant les enjeux liés au climat et à la société et démontrant un impact positif sur le rendement financier." (ibid, p 11)

Pratiques d'engagement actionnarial en faveur du climat

Mise en Oeuvre des Pratiques actionnariales

Démarche(s) d'Engagement actionnarial liée au Climat :

OFI AM participe à plusieurs initiatives d'engagement collaboratives visant à dialoguer avec les émetteurs, dont elle précise les objectifs, comme :

- "En septembre 2018, dans le cadre des PRI, OFI AM a rejoint les signataires de la «Déclaration sur l'engagement des investisseurs pour encourager une transition juste relative au changement climatique». Cette déclaration avait pour but de témoigner de l'engagement des signataires pour lutter contre le changement climatique tout en incluant les problématiques de justice sociale, en matière de travail mais aussi d'impacts sur la société." (ibid, p 25)
- "OFI Asset Management est membre et participe activement aux initiatives menées par IIGCC (International Investors Group on Climate Change) avec les entreprises pour les encourager à mettre en place des stratégies compatibles avec le respect des objectifs de l'accord de Paris et notamment celui consistant à limiter le réchauffement climatique." (ibid, p 12)

" En mai 2018, en tant que membre actif de l'IIGCC, OFI AM a signé deux lettres visant à inciter les entreprises du secteur pétrolier à prendre leurs responsabilités en matière de changement climatique. La première lettre avait pour objectif d'interpeller les sociétés pétrolières et gazières sur leur positionnement vis-à-vis du changement climatique, et de les inciter à plus de transparence. La seconde déclaration visait plus particulièrement une grande société pétrolière pour l'inciter à plus de clarté concernant ses objectifs climatiques." (ibid, p 25)

- Participe à l'initiative "Climate Action 100 +" qui "vise à encourager les entreprises les plus émettrices de GES à réduire leurs émissions en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris; Améliorer leur gouvernance sur le changement climatique; Renforcer leur communication financière liée au climat" (ibid, p 25). OFI AM précise que sa collaboration à l'initiative prend la forme d'une collaboration à l'engagement initiée avec une entreprise française du secteur pétrolier.



Développement d'une expertise climatique interne

Compétences et Formation des Équipes et des Administrateurs

Équipes Formées aux Enjeux climatiques : "La Direction Générale d'OFI AM a décidé pour 2019 de renforcer le programme de formation en interne sur la question des risques climatiques et de l'étendre à l'ensemble des salariés du Groupe.

Dans cette optique, le dispositif prévoit de:

- Assurer une formation continue au sein de la Direction Générale afin qu'elle soit en mesure de piloter la gestion du risque climatique dans le cadre de la stratégie globale de l'entreprise.
- Sensibiliser les gérants de portefeuilles à la TCFD et renforcer leurs connaissances des risques climatiques et opportunités liées à la transition.
- Former les équipes commerciales afin qu'elles puissent appréhender les différents enjeux auxquels répondent les solutions d'investissement proposées par OFI AM." (ibid, p 25)

Description de la Forme employée : "Ces formations collectives et individuelles ont été effectuées conjointement par la Direction des risques et une équipe pluridisciplinaire dont l'équipe d'analyste ESG" (ibid, p 25)



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

Liste des incidences & des indicateurs

Pour l'Évaluation des Risques (& Opportunités) Physiques

Coûts des risques physiques : En dépréciation de la valeur des actifs des portefeuilles actions et obligations d'entreprises, à horizon 2034 à priori.

Pour l'Évaluation des Risques (& Opportunités) de Transition

Risques et opportunités des secteurs carbo-intensifs : En proportion des émetteurs appartenant aux secteurs intense en carbone et classement des émetteurs des secteurs carbo-intensifs en catégories (risque fort, risque, neutre, opportunité, opportunité forte) en proportion des encours des émetteurs (%).

Coûts des risques de transition : En dépréciation de la valeur des actifs en portefeuille (actions et obligations d'entreprises); résultat consolidé avec les opportunités de transition, à horizon 2034 à priori.

Revenus liés aux opportunités de transition : En revenus générés par des opportunités technologiques, nommé Tech VAR par Carbon Delta, basé sur les brevets dits «verts» détenus par les entreprises, à horizon 2034 à priori. Résultats consolidés avec les coûts des risques de transition (dépréciation de la valeur des actifs en portefeuille)



Tableau Récapitulatif des Indicateurs Employés

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Scénario / Hypothèse</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Application</i>
<i>Risques & Opportunités Physique</i>				
Coûts des risques physique	En dépréciation de la valeur des actifs en portefeuille	non explicité	Carbon Delta	portefeuille actions et obligations d'entreprises
<i>Risques & Opportunités de Transition</i>				
Risques et opportunités des secteurs carbo-intensifs	Classement des secteurs carbo-intensifs en catégories (de risques forts à opportunités fortes)	non précisé	méthodologie interne (données MSCI)	Secteurs carbo intensifs des portefeuilles actions et obligations
Coûts des risques de transition	En dépréciation de la valeur des actifs en portefeuille. Résultats consolidés avec les revenus liés aux opportunités de transition	non explicité	Carbon Delta	portefeuille actions et obligations d'entreprises
Revenus liés aux opportunités de transition	Revenus générés par des opportunités technologiques (Tech VAR) à partir d'analyse de brevets "verts". Résultats consolidés avec les coûts des risques de transition (dépréciation de la valeur des actifs en portefeuille)	non explicité	Carbon Delta	portefeuille actions et obligations d'entreprises

Tableau Récapitulatif des Données Utilisées & Produites

<i>Dimension</i>	<i>Données & Granularité</i>	<i>Horizons</i>	<i>Couverture</i>	<i>Résultats</i>
<i>Risques & Opportunités Physique</i>				
Coûts des risques physique	non précisé	2034 a priori	100 % a priori	-0,13
<i>Risques & Opportunités de Transition</i>				
Risques et opportunités des secteurs carbo-intensifs	non précisé	indicateur statique a priori	85,4 % a priori	Schéma des résultats sans données chiffrées (voir rapport, p 16)
Coûts des risques de transition	non précisé	2034 a priori	100 % a priori	-2,83
Revenus liés aux opportunités de transition	non explicité	2034 a priori	100 % a priori	-2,83



Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Identification et description des Risques & des Opportunités

Définition des Risques & des Opportunités

Définition des Risques & Opportunités identifiés : OFI AM distingue les risques et opportunités physiques et de transition comme :

Les risques et opportunités liés à la transition énergétique : "ils se mesurent par rapport à l'impact financier résultant de la transition vers une économie sobre en carbone" (ibid, p 11).

OFI AM identifie comme risques de transition :

- Les risques politiques : "Ils peuvent affecter à la fois notre gamme ouverte de fonds et les portefeuilles dédiés que nous gérons pour le compte de nos clients. À court terme, nous considérons l'impact potentiel des objectifs de l'Union européenne sur ceux qui tirent une part substantielle de leurs revenus de l'extraction du charbon et de la production d'énergie liée au charbon. L'actif de ces sociétés pourrait rapidement devenir « bloqué » par son délaissement. À moyen terme, les entreprises qui ne respectent pas les objectifs en matière d'émissions carbone (qu'elles soient directement émises par l'émetteur ou indirectement par ses fournisseurs ou clients) risquent de supporter des coûts supplémentaires (taxes, litiges...)." (ibid, p 11)

- Les risques de réputation : "La pression monte sur les investisseurs et les gestionnaires d'actifs à propos du financement d'entreprises et de secteurs fortement émetteurs de carbone (CO2). Les dommages potentiels sur notre image pourraient être importants et ternir notre relation avec les clients particuliers. Engager un dialogue avec les ONG sur les questions de changement climatique fait partie de notre stratégie. Le résultat de ce dialogue nous a conduit à modifier notre politique d'investissement. Les actions entreprises ont réduit le risque pour notre réputation." (ibid, p 11).

- Les risques liés à la réglementation : référence au renforcement du cadre réglementaire européen.

OFI AM identifie comme opportunités de transition :

- Les opportunités de marché liées à la réglementation : "Les investisseurs institutionnels sont motivés par les réglementations françaises et européennes à venir en matière de divulgation concernant la prise en compte du changement climatique. Les évolutions à venir de la réglementation européenne relative à MIFID II et à l'IDD devraient amener les investisseurs individuels à pouvoir choisir des produits d'investissement plus responsables." (ibid, p 11)

- Les opportunités liées à la prise en compte des enjeux dans le business model des entreprises : "Les entreprises qui proposent des technologies à faible émission carbone devraient surperformer à moyen et à long terme. Par conséquent, les portefeuilles qui intègrent ce type d'entreprises devraient connaître, sur le même horizon de temps, une performance supérieure à celle du marché" (ibid, p 11).

Les risques et opportunités physiques : "ils sont liés à l'impact financier qui résulte de conséquences physiques directement induites par le changement climatique. Il peuvent être de différentes natures :

- Les perturbations aiguës : ce sont par exemple les orages fréquents et violents, la chaleur et le froid extrêmes, les inondations, les sécheresses, les incendies...

- Les phénomènes chroniques et graduels : Ce sont par exemple les températures élevées, l'élévation du niveau de la mer...



Le risque inclut les impacts résultant directement des dommages matériels, et ceux qui peuvent survenir indirectement telle la perturbation des chaînes d'approvisionnement. L'augmentation de la gravité et de la fréquence des pertes liées aux conditions météorologiques peut en effet avoir un impact négatif sur la rentabilité des placements." (ibid, p 12).

Repérage des Horizons Temporels & des Impacts

Repérage de Risques et d'Opportunités dans le Temps :

- pour les risques politiques, identifications des impact financiers potentiels à court et moyen terme (voir ci-dessus)

Analyse des risques et opportunités des secteurs carbo-intensifs

Méthodes

Explication des Méthodes : Selon une méthodologie développée en interne correspondant à une matrice des risques et opportunités, OFI AM classe les entreprises des secteurs carbo-intensifs en 5 catégories allant de "Risque fort" à "opportunité forte".

"Le résultat est obtenu en combinant une analyse, a posteriori, de l'impact de l'entreprise sur le climat (intensité carbone, émissions financées) avec une vision prospective de cette entreprise (détenion de mines de charbon, analyse de sa stratégie climat et de la part de son chiffre d'affaires liée aux technologies «vertes»)." (ibid, p 15).

La matrice des risques et opportunités appelée "Matrice de transition énergétique et écologique (TEE)" est construite selon deux axes :

- le niveau des émissions de GES avec comme indicateurs :
 - l'intensité des émissions par unité produite
 - l'intensité des émissions par million d'euro de chiffre d'affaires
- La contribution à la transition énergétique avec comme indicateurs:
 - la détenion de mines de charbon thermique
 - l'analyse de la gestion des enjeux liés au changement climatique
 - la part du chiffre d'affaires réalisée dans les technologies "vertes".

OFI explique que le croisement de ces données permet de classer les entreprises des secteurs carbo-intensifs selon les catégories suivantes regroupées dans la matrice TEE : risque / risque fort / neutre / opportunité / opportunité forte.

OFI AM considère cette méthode comme une "analyse du risque climatique du portefeuille OFI AM par l'approche interne de classement avec la matrice qui classe les entreprises en risques ou opportunités" (ibid, p 15).

OFI AM réalise également une analyse sectorielle du portefeuille OFI AM (Matériaux de base, Biens de consommations, services, industrie, pétrole et gaz, utilities).

Indicateur(s) : Proportion des émetteurs appartenant aux secteurs intense en carbone et classement des émetteurs des secteurs carbo-intensifs en catégories (risque fort, risque, neutre, opportunité, opportunité forte) en proportion des encours des émetteurs (%).

Application



Classe(s) d'Actif étudiée(s) : Portefeuille actions et obligations

Couverture de l'Analyse : Dans le schéma des résultats, il est mentionné que 4,6 % des encours des émetteurs n'ont pas été évalués en 2019.

Secteurs couverts : Matériaux de base, Biens de consommation, services, industrie, Pétrole et gaz, Utilities.

Données

Fournisseurs de Données : Méthodologie interne avec l'utilisation des données MSCI.

Résultats de l'Évaluation

Résultats quantifiés : Schéma des résultats (ibid, p 16) :

- 34,7 % des encours des émetteurs sont des secteurs intenses
 - 11,4% des encours des émetteurs présentent des opportunités fortes, 15,9 % des opportunités.
 - 1,1 % des encours des émetteurs présentent des risques, 0,6 % des risques Forts.
- "Nous constatons que notre portefeuille est très peu exposé aux entreprises classées en « risque fort »." (ibid, p 16)

Consolidations : secteurs carbo-intensifs des portefeuilles actions et obligations

Analyse des Résultats

Explications : Comparaison avec l'indice de référence utilisé (indice composite : 90 % EROO pour les obligations et 10 % Stoxx 600 pour les actions). OFI AM donne des explications sur les indices utilisés : "L'EROO est un indice constitué d'obligations notées dans la catégorie « Investment Grade » libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières ; le Stoxx 600 est un indice composé des 600 plus grandes capitalisations boursières européennes." (ibid, p 14).

Analyse des coûts du risque de transition

Méthodes

Explication des Méthodes : "L'estimation du risque de transition repose sur l'analyse des coûts que devront supporter les entreprises afin de s'inscrire dans un scénario de réchauffement global de 1,5°C, 2°C et 3°C.

Le modèle comprend les étapes suivantes:

- La première consiste à établir des objectifs de réduction des émissions de GES pour chaque pays conformément à l'accord de Paris COP 21 de 2015;
- La seconde étape consiste à en déduire par pays un objectif de réduction par secteur puis par entreprise. Dès lors, nous avons le montant de réduction de CO2 nécessaire afin de s'inscrire dans un scénario climatique défini;
- Il est alors possible de calculer le coût pour l'entreprise en multipliant la quantité de tonnes de CO2 émise par le prix correspondant à l'émission d'une tonne de CO2." (ibid, p 18)

Indicateur(s) : En dépréciation de la valeur des actifs en portefeuille (actions et obligations d'entreprises); résultat consolidé avec les opportunités de transition.



Horizons

Horizons choisis : "sur la base de différents scénarii établi sur 15 ans" (ibid, p 19) donc 2034 a priori

Application

Classe(s) d'Actif étudiée(s) : Portefeuille actions et obligations d'entreprises

Couverture de l'Analyse : A priori sur l'ensemble des actifs sous gestion (fonds ouverts, mandats, fonds dédiés).

Données

Fournisseurs de Données : Carbon Delta (avec les données de MSCI ESG Research).

Scénario

Scénarios utilisés : Sans plus de précision, la méthodologie utilise des "scénario de réchauffement global de 1,5°C, 2°C et 3°C" (ibid, p 18)

Utilisation d'un Scénario compatible avec l'Accord de Paris : oui

Résultats de l'Évaluation

Consolidations : Au niveau du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises et pour deux fonds "climat".

Impacts Financiers : Résultats consolidés avec les revenus liés aux opportunités de transition : dépréciation de -2,83% de la valeur des actifs en portefeuille.

Dans une étude de cas, OFI AM donne les résultats pour deux de ces fonds qui intègre les risques climatiques :

- Fonds actions OFI RS European Growth Climate Change "pour lequel le risque climatique lié à la transition entraînerait une dépréciation de près de -1,7% contre -3,3 % pour l'indice Stoxx 600" (ibid, p 22)
- Fonds crédit OFI Financial Investment -RS Euro Investment Grade Climate Change : dépréciation de 1,9% contre -2,9 % pour l'indice ER00.

Analyse des Résultats

Explications : Comparaison des résultats avec l'indice de référence. "Pour les deux univers, le risque climatique global entraînerait une dépréciation de près de 3% de la valeur des actifs. Cet indicateur nous montre que le risque climatique des actifs dans lesquels nous sommes investis est en ligne avec celui de l'indice, représentatif des marchés dans lesquels nos portefeuilles sont investis. De la même manière, il n'y a pas de distorsion entre les deux univers concernant la répartition entre le risque de transition et le risque physique. Le risque de transition correspond actuellement à la quasi-totalité du risque climatique." (ibid, p 21).



Analyse des revenus liés aux opportunités de transition

Méthodes

Explication des Méthodes : "Le calcul des revenus générés par des opportunités technologiques, nommé Tech VAR par Carbon Delta, est basé sur les brevets dits «verts» détenus par les entreprises. Cet indicateur valorise les brevets «verts » détenus par les entreprises en portefeuille, et qui répondent à l'enjeu de transition en quantifiant les revenus qui pourront en être générés dans un scénario climatique donné.

À partir de l'analyse de 65 millions de brevets, Carbon Delta est en mesure de les classer selon leur apport en matière de transition énergétique.

Une appréciation de ces derniers est faite sur la base de critères comme le nombre de citations, la taille du marché où les brevets sont déposés ou encore le nombre de secteurs pouvant bénéficier de ces brevets.

À partir de cette évaluation qualitative, une estimation de la valeur financière du brevet peut être calculée puis agrégée au niveau de l'entreprise.

Cette valeur sera plus ou moins importante en fonction du scénario climatique retenu (1,5°C, 2°C ou 3°C), car plus le scénario est contraignant, plus la technologie sera utile." (ibid, p 19)

Indicateur(s) : En revenus générés par des opportunités technologiques, nommé Tech VAR par Carbon Delta, basé sur les brevets dits «verts» détenus par les entreprises.

Horizons

Horizons choisis : "sur la base de différents scénarii établi sur 15 ans" (ibid, p 19) donc 2034 a priori

Application

Classe(s) d'Actif étudiée(s) : Portefeuilles actions et obligations d'entreprises

Couverture de l'Analyse : A priori sur l'ensemble des actifs sous gestion (fonds ouverts, mandats, fonds dédiés).

Données

Fournisseurs de Données : Carbon Delta

Types de Données et Sources : à partir de l'analyse de 65 millions de brevets par Carbon Delta

Scénario

Scénarios utilisés : Sans préciser les scénarios, la méthodologie de Carbon Delta utilise des scénarios de réchauffement climatique 1,5°C, 2°C et 3°C.

Utilisation d'un Scénario compatible avec l'Accord de Paris : oui

Résultats de l'Évaluation



Consolidations : Au niveau du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises et pour un fonds dans une étude de cas (Fonds OFI Fund RS European Equity Positive Economy).

Impacts financiers : Résultats consolidés avec les coûts liés aux risques de transition : " sur la base de différents scénarii établis sur 15 ans, nous pouvons, en additionnant le risque de transition et les opportunités technologiques de transition, mesurer la valeur actuelle de l'entreprise corrigée du coût lié à ces risques et opportunités climatiques" (ibid, p 19).

Dépréciation de -2,83% de la valeur des actifs en portefeuille.

- "Le fonds OFI Fund RS European Equity Positive Economy affiche un indicateur d'opportunité de 8,4% correspondant au profit tiré des opportunités liées à la transition contre 3,5% pour l'indice de référence." (ibid, p 22).

Analyse des coûts des risques physiques

Méthodes

Explication des Méthodes : La formule utilisée par la méthodologie de Carbon Delta pour estimer le coût est une multiplication de la vulnérabilité par le risque d'un événement extrême et par l'exposition (implantation des entreprises). "En utilisant les données météorologiques observées depuis 35 ans, les changements climatiques aigus et chroniques sont projetés sur les 15 prochaines années." (ibid, p 20). Partant de ces projections, une estimation de l'impact financier de 7 risques physiques sur les entreprises est réalisée : froid extrême, chaleur extrême, montée des eaux, tempêtes , fortes précipitations, tempêtes de neige, cyclones.

Indicateur(s) : En dépréciation de la valeur des actifs des portefeuilles actions et obligations d'entreprises.

Horizons

Horizons choisis : Sur les 15 prochaines années donc 2034 à priori

Application

Classe(s) d'Actif étudiée(s) : Portefeuille actions et obligations d'entreprises

Couverture de l'Analyse : A priori sur l'ensemble des actifs sous gestion (fonds ouverts, mandats, fonds dédiés).

Données

Fournisseurs de données : Carbon Delta

Résultats de l'Évaluation

Consolidations : Au niveau du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises

Impacts financiers : Dépréciation de la valeur des actifs en portefeuille dû à l'exposition aux risques physiques : -0,13



Analyse des Résultats

Explications : OFI AM explique que si l'impact des risques physiques est encore modéré, elle s'aperçoit que le risque de chaleur concentre la quasi-totalité des coûts induits par le changement climatique.

Plans d'amélioration

Identification des Limites

Des Démarches : "Face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des investissements a été une première approche adoptée par de nombreux investisseurs. Fort de notre expérience en matière d'ISR, OFI Asset Management considère que la seule mesure de l'empreinte carbone ne permet pas d'assurer la prise en compte du risque climatique et de s'inscrire dans une trajectoire compatible avec l'accord de Paris. En effet, la réduction des émissions carbone ne suffit pas à résoudre la question du climat et peut éventuellement conduire à une politique d'investissement qui réduirait les émissions sans contribuer à une transition vers des technologies bas carbone. Ainsi, investir dans une entreprise émettant peu lors de son processus de production mais qui commercialiserait des produits très émetteurs de gaz à effet de serre serait contre-productif. À titre d'exemple, l'enjeu climatique pour les constructeurs automobiles n'est pas lors du processus de production, mais lors de l'utilisation de leurs produits." (ibid, p 12)

Propositions d'Améliorations de la Gestion des Risques & Opportunités

De la Gestion des Risques & Opportunités :

- En dialoguant avec les ONG sur les questions du changement climatiques, cela a conduit OFI AM à modifier sa politique d'investissement et elle précise que "les actions entreprises ont réduit le risque pour notre réputation" (ibid, p 11)



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

Liste des incidences considérées & des indicateurs

Pour l'Évaluation des Compatibilités & Incompatibilités avec la Transition

Alignement : En proportion des allocations des producteurs d'électricité dans les différentes sources d'énergie du portefeuille OFI AM, comparée avec les allocations d'un portefeuille "aligné".

En proportion des véhicules électrique, hybride ou thermique du portefeuille d'OFI AM, comparée avec les proportions d'un portefeuille "aligné".

Tableau Récapitulatif des Indicateurs Employés

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Scénario / Hypothèse</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Application</i>
<i>Compatibilités & Incompatibilités des Investissements avec la Transition</i>				
Alignement	Comparaison des allocations/ part des secteurs analysés dans des sources d'énergie/ types de véhicules avec celles d'un portefeuille "aligné"	non précisé	2°C Investing Initiative	Producteurs d'électricité et constructeurs automobile des portefeuilles actions et obligations.

Tableau Récapitulatif des Données Utilisées & Produites

<i>Dimension</i>	<i>Données & Granularité</i>	<i>Horizons</i>	<i>Couverture</i>	<i>Résultats</i>
<i>Compatibilités & Incompatibilités avec la Transition</i>				
Alignement	non précisé	non précisé	non précisé	Graphique des résultats sans données chiffrées (voir rapport, p 17)

Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.



Analyse d'Alignement

Méthodes

Explication des Méthodes : Utilisation de "l'approche "technologique" développée par 2 °C Investing Initiative qui permet de comparer les entreprises au sein d'un même secteur en fonction des technologies utilisées ou proposées par les entreprises (par exemple mix énergétique pour les énergéticiens." (ibid, p 17). OFI AM explique avoir analysé l'alignement de son portefeuille en le comparant avec un portefeuille cible qui serait aligné avec le scénario "2°Investing Initiative".

L'analyse réalisée sur le portefeuille d'OFI AM s'est concentrée sur deux secteurs carbo-intensifs : les producteurs d'électricité et les constructeurs automobiles.

Fournisseurs de Données : 2 °C Investing Initiative

Indicateurs :

- Comparaison des allocations des producteurs d'électricité dans les différentes sources d'énergie du portefeuille OFI AM avec les allocations d'un portefeuille "aligné".
- Comparaison de la part des véhicules électrique, hybride ou thermique du portefeuille d'OFI AM avec les proportions d'un portefeuille "aligné".

Application

Classe(s) d'Actif étudiée(s) : Portefeuille actions et obligations

Secteurs couverts : Producteurs d'électricité et constructeurs automobiles.

Résultats de l'Évaluation

Résultats quantifiés : Graphique résultats sans données chiffrées (ibid, p 17).

Consolidations : Par secteurs, par poches d'actifs (actions et obligations).

Proposition d'Amélioration de l'Analyse de l'Alignement

Propositions d'Amélioration : OFI AM précise que les travaux concernant la mesure de la température de portefeuille sont toujours en cours et seront affichés dans les rapports à venir.



Pilier IV | Transparence & Communication

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

Consolidation des informations

Rapport Climat dédié

Forme du Rapport Climat : Rapport Risque climatique

Structure de la Publication des Informations

Plan Type : Le rapport de OFI AM suit la structure des recommandations de la TCFD : "Convaincu par les recommandations de la TCFD, OFI Asset Management a souhaité les intégrer comme cadre pour le reporting climat rendant ainsi la procédure de déclaration la plus structurée et transparente possible." (ibid p 5)

OFI AM rappelle les recommandations de la TCFD (ibid, p 7)

Structure : Le rapport est structuré en plusieurs parties :

- Prise en compte des enjeux climats par OFI AM
- La TCFD comme cadre pour le reporting climat
- Gouvernance (rôles du Conseil d'administration et de la direction)
- Stratégie
- Les indicateurs de mesure du risque climatique
- La gestion du risque climatique
- Conclusion

Stratégie de communication sur le climat

Stratégie de Communication aux Clients et/ou Bénéficiaires

Description et Explication de la Stratégie climat :

Un des axes de la Stratégie climat d'OFI AM est de sensibiliser et d'informer sa clientèle. Pour cela :

- "OFI Asset Management a mis en place une opération de sensibilisation de ses clients de véhicules d'investissement dédiés pour les inciter à intégrer davantage la prise en compte des risques liés au climat et opportunités dans leur gestion financière.
- C'est ainsi que la démarche de désinvestissement des entreprises figurant sur la liste du «Coal Plan Developers» a été systématiquement présentée et a, à ce jour, conduit à l'adoption de politiques excluant le charbon dans la grande majorité des mandats de nos clients" (ibid, p 12)

Adaptation aux Profils et aux Besoins : "Les équipes d'OFI Asset Management se dotent des meilleurs outils pour assurer un reporting transparent répondant aux besoins des investisseurs et leur permettant à la fois de remplir leurs obligations réglementaires et de disposer d'un outil de pilotage." (ibid, p 3)

Renforcement des Compétences Climat du Personnel chargé de Clientèle : En 2019, OFI AM a décidé de renforcer son programme de formation en interne que la question des risques climatiques et dans cet optique, le dispositif prévoit de "former les équipes commerciales afin qu'elles puissent appréhender les différents enjeux auxquels répondent les solutions d'investissement proposées par OFI AM." (ibid, p 25)



Disponibilité et Clarté de l'Information sur le Climat

Eléments de Pédagogie :

- Schéma pour représenter les instances de gouvernance (ibid, p 9).
- Les deux rapports de politique d'investissement charbon et pétrole et gaz sont très pédagogiques. OFI retrace les enjeux de chaque sujet, explique de manière très claire ses politiques, est transparente sur les aménagements et les calendriers de ces politiques. Des glossaires dans chaque politique définissent les termes employés en précisant leurs caractéristiques techniques et géographiques.